Info-Crues

Système d'alerte Odet / Steïr

Janvier 1925 - Avenue de la Libération

VILLE DE QUIMPER

L'ODET ET LE STEÏR SOUS SURVEILLANCE

La mairie veille

Durant une période à risque (grandes marées, intempéries), la mairie de Quimper surveille la situation hydrologique de l'Odet et du Steïr. Elle consulte régulièrement la carte de vigilance crues et les bulletins d'informations associés, diffusés sur www.vigicrues.ecologie.gouv.fr.

Elle est également en relation avec la préfecture du Finistère et le Service de Prévisions des Crues en Bretagne pour suivre la progression de la situation et connaître les tendances d'évolution.

La diffusion de l'alerte via Info-Crues ne concerne que les secteurs de la ville risquant d'être inondés par les débordements de l'Odet et/ou du Steïr en crue.

La mairie alerte

L'alerte à la population, par l'intermédiaire d'Info-Crues est déclenchée, sur décision du maire.

Elle intervient dès lors que les services de l'État confirment la crue avérée de l'Odet et du Steïr.

L'abonnement au service Info-Crues est gratuit et doit être renouvelé tous les ans.

Seules les personnes inscrites sont prévenues.

À SAVOIR

Les crues sont des phénomènes naturels complexes, aléatoires. Quelle que soit l'importance des moyens mis en œuvre par les services de l'État pour les prévoir, il est impossible de garantir l'exactitude de ces prévisions.

La part d'incertitude n'est pas à négliger ; ainsi la responsabilité de la ville ne pourrait être engagée en cas de fausse alerte ou à l'inverse d'absence d'alerte.

12 décembre 2000
Pont Médard

N'attendez pas d'être alerté - Informez-vous

- **Votre logement, votre local commercial se situe à proximité de l'Odet ou du Steïr ou dans un secteur habituellement inondé : vous avez la possibilité de vous tenir informé d'un évènement de crue en consultant la carte de Vigilance-Crues et les bulletins d'informations associés, sur le site www.vigicrues.ecologie.gouv.fr**
- **La vigilance reste la meilleure attitude à adopter. Pour plus d'informations sur la carte de vigilance crues, consultez le site de la mairie de Quimper : www.mairie-quimper.fr**

COMMENT FONCTIONNE INFO-CRUES ?

La municipalité fait évoluer son dispositif d'alerte. Grâce aux nouvelles technologies, les personnes inscrites pourront être averties très rapidement au cours d'une campagne d'appels téléphoniques. Le téléphone et le message vocal sont les moyens privilégiés pour vous alerter.

Lorsqu'un appel sur un premier numéro échoue (répondeur ou non réponse de l'interlocuteur), l'automate lance automatiquement un nouvel appel sur un second numéro et ainsi de suite jusqu'à ce que la personne à joindre ait pris connaissance du message d'alerte et en ait accusé réception.

Il est donc important de nous communiquer un ordre d'appel avec un numéro prioritaire à partir duquel la municipalité est pratiquement assurée de vous joindre à tout moment (jour, nuit, semaine, week-end, jours fériés).

12 décembre 2000 - Place Terre au Duc

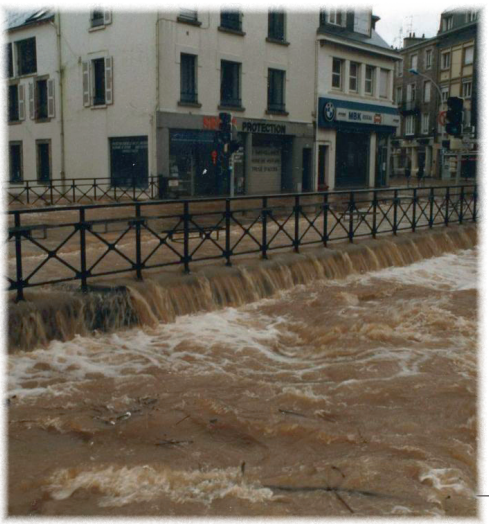

22 janvier 1995 - Pont Firmin

SUIVEZ LES INSTRUCTIONS

La ville de Quimper doit savoir si vous avez bien reçu le message d'alerte. À la fin du message, le système vous demande de confirmer la bonne réception de l'appel téléphonique.

Il est donc important :

> d'écouter le message dans sa totalité sans raccrocher,

> de suivre les instructions dictées et la procédure de validation.

Afin de vérifier l'efficacité du système, un test est organisé tous les ans à l'automne.

L'historique des crues

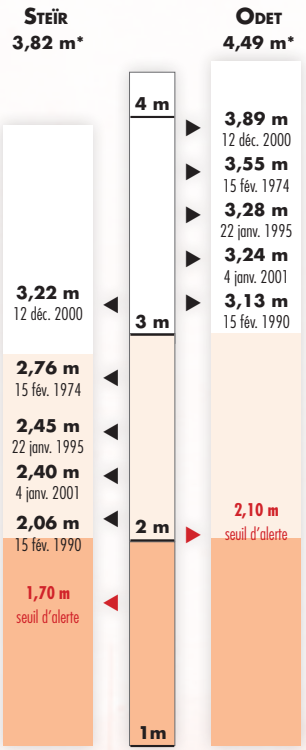

** Niveau d'eau susceptible d'être atteint lors d'une crue centennale*

Quels sont les seuils d'alerte?

• Pour l'Odet

Avant d'atteindre le seuil d'alerte de 2,10 m, des débordements sont possibles dès que le niveau atteint 1,80 m au capteur de Kervir. Seule la chaussée est alors inondée au niveau de la rue de l'Hippodrome. Afin de prévenir toutes conséquences sur les habitations, la municipalité met en place, dès cette cote de 1,80 m, un dispositif de batardeau rue de l'Hippodrome, sans obligatoirement alerter.

• Pour le Steïr

L'alerte est lancée dès que le niveau du Steïr est susceptible d'atteindre et de dépasser le seuil de 1,70 m au capteur du Moulin Vert car le Steïr en crue déborde au niveau de la rue Auguste Dupuy et inonde par refoulement du réseau pluvial la chaussée de la rue et du rond du Pontigou lorsque la hauteur d'eau atteint la cote de 1,85 m.

Carte d'inscription particulier

Identification

Mme ☐ Melle ☐ M. ☐

Nom, prénom .....

Adresse complète .....

.....

.....

Numéros de téléphone fixe et/ou portable.

Pour plus de confidentialité, indiquez si votre n° de téléphone est sur liste rouge

N° prioritaire ..... ☐ Liste rouge

2e n° ..... ☐ Liste rouge

3e n° ..... ☐ Liste rouge

4e n° ..... ☐ Liste rouge

N° de fax .....

Adresse e-mail .....

Informations complémentaires

Nombre de personnes vivant sous le même toit .....

Nombre de personnes en situation de handicap (personnes se déplaçant en fauteuil roulant, personnes alitées, etc) .....

Avez-vous la possibilité dêtre hébergé par de la famille ou des amis en cas d'inondation ? ☐ Oui ☐ Non

Particularités du logement

Type d'habitation ☐ Maison ☐ Immeuble ☐ Autre (précisez)

.....

Particularités du logement ☐ Logement HLM ☐ Appartement privé

☐ Autre (précisez) .....

.....

Votre logement se situe ☐ Rdc ☐ Étage, précisez le n° de l'étage .....

Possédez-vous :

- une cave ou un sous-sol ☐ Oui ☐ Non
- un garage en sous-sol ou au rez-de-chaussée ☐ Oui ☐ Non
- un abri de jardin en bordure de cours d'eau ☐ Oui ☐ Non

COUPON À RENVOYER sous enveloppe affranchie à

Ville de Quimper
Mission Prévention
Tranquilité Sécurité
BP 1759 • 29107 Quimper cedex

Vous pouvez aussi vous inscrire directement en ligne : www.mairie-quimper.fr

Carte d'inscription ENTREPRISE

Identification

Nom de l'entreprise .....

Type d'activité .....

Nom, prénom de la personne à contacter en priorité

Mme ☐ Melle ☐ M. ☐ .....

Adresse complète .....

.....

Numéros de téléphone fixe et/ou portable.

Pour plus de confidentialité, indiquez si votre n° de téléphone est sur liste rouge

N° prioritaire ..... ☐ Liste rouge

2e n° ..... ☐ Liste rouge

3e n° ..... ☐ Liste rouge

4e n° ..... ☐ Liste rouge

N° de fax .....

Adresse e-mail .....

Description du local commercial ou industriel

Vocation du local ☐ Entrepôt ☐ Usine de production ☐ Commerce ☐ Association ☐ Cabinet médical ☐ Autre (précisez) .....

Votre local se situe ☐ Sous-sol ☐ Rdc ☐ Étage précisez le n° .....

Votre local comporte t-il une cave située en sous-sol ☐ Oui ☐ Non

☐ Autre (précisez) .....

.....

Si oui, qu'y stockez-vous? .....

.....

.....

.....

Si oui, où est-elle située? .....

Informations complémentaires

Avez-vous prévu, en cas d'alerte, des mesures préventives pour sauvegarder votre local, vos équipements, votre outil de production, les marchandises stockées? ☐ Oui (précisez) ☐ Non

.....

.....

.....

.....

.....

.....

COUPON À RENVOYER sous enveloppe affranchie à

Ville de Quimper
Mission Prévention
Tranquillité Sécurité
BP 1759 • 29107 Quimper cedex

Vous pouvez aussi vous inscrire directement en ligne : www.mairie-quimper.fr

IMPORTANT

Conservez cette plaquette près de votre téléphone

Si des changements interviennent en cours d'année dans les renseignements que vous nous avez communiqués (adresse, numéros de téléphone, de fax, e-mail), nous vous remercions de nous le signaler en appelant le

02 98 98 86 72

de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30
du lundi au vendredi

ou par e-mail à
service.infocrues@mairie-quimper.fr

Les renseignements que vous nous communiquerez seront conservés sur un support informatique à l'usage exclusif des services municipaux avec l'accord de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté). Les services municipaux respecteront la confidentialité de ces renseignements et des numéros de téléphone inscrits sur liste rouge. Ces données ne seront pas utlisées à des fins de prospection commerciale mais seront communiquées au prestataire de service qui exploite le système d'alerte afin de constituer le fichier de destinataires de l'alerte.

Conformément à la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez vous opposer, pour des motifs légitimes, à ce que les données à caractère personnel fassent l'objet d'un traitement et exiger que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées les données à caractère personnel vous concernant si celles-ci sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées.

CONSEILS PRATIQUES

Durant la période à risque soyez vigilants et tenez vous informés de l'évolution de la situation

> CONSULTEZ LES SITES INTERNET
www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
www.mairie-quimper.fr

> INTERROGEZ LE SERVEUR VOCAL
de la mairie 0 800 942 512

> ÉCOUTEZ LA RADIO
notamment France Bleu Breizh Izel (fréquence 93 ou 98.6 FM)

À la réception du message d'alerte, il est conseillé de :

> **Déplacer** votre véhicule en sécurité hors d'atteinte de l'eau.

> **Mettre à l'abri** vos documents administratifs, vos photos, vos objets et documents précieux.

> **Mettre à l'abri** les produits toxiques stockés (pesticides, produits d'entretien, huiles usagées, etc).

> **Surélever** vos meubles et appareils électriques.

> **Amarrer** votre citerne de fuel.

> **Protéger** votre habitation contre les infiltrations d'eau par la mise en place de moyens appropriés pour obturer les entrées d'eau (batardeaux, sacs de sable, parpaings).

> **Vérifier** que vos voisins ont bien reçu le message (en évitant de leur téléphoner pour ne pas encombrer le réseau de téléphonie).

> **Débrancher** vos appareils électriques.

> **Respecter** les consignes des autorités.

SURTOUT, N'APPELEZ PAS LES POMPIERS POUR LEUR SIGNALER UNE CRUE.

Composez le 18 ou le 112 (à partir d'un téléphone portable) uniquement pour signaler des situations de réelle détresse ou d'urgence.